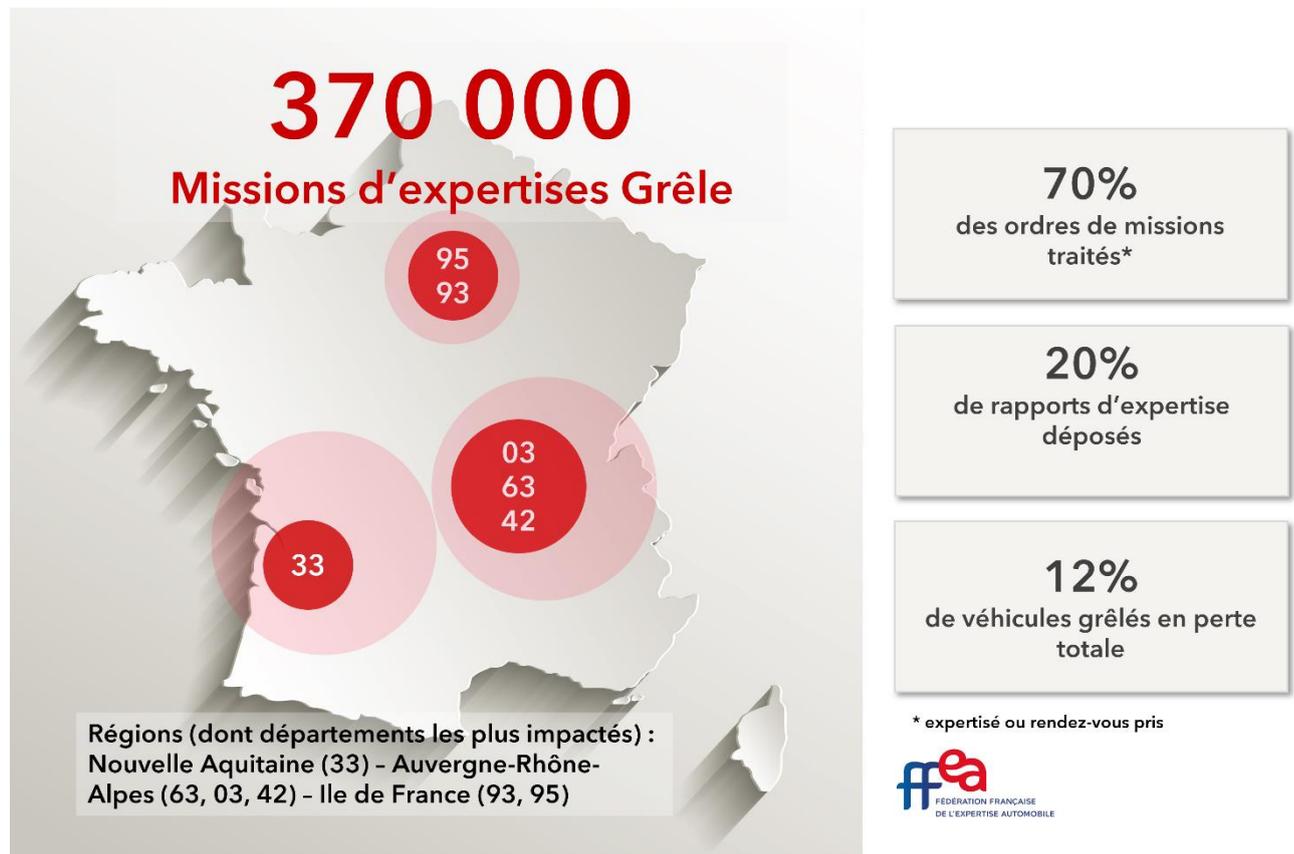


La profession d'expert en automobile entièrement mobilisée pour accompagner les automobilistes touchés par les grêles

Selon la FFEA (Fédération Française de l'Expertise Automobile), les nombreux orages de grêle de mai à juillet ont impacté près de 370 000 véhicules assurés en dommage. Les expertises automobiles consécutives à ces sinistres grêle ont doublé le volume d'activité moyen sur la période. Pour pouvoir répondre à ce très important surplus d'activité, les sociétés d'expertise automobile ont dû mettre en place des mesures d'urgence exceptionnelles, qui ont déjà permis de traiter près des trois quarts des sinistres (voir infographie ci-dessous).



Des mesures d'urgence exceptionnelles pour expertiser les véhicules :

Face à une telle demande imprévue et soudaine, les équipes (experts en automobile et collaborateurs administratifs) des 500 entreprises ou cabinets d'expertise automobile, en France, sont pleinement mobilisées pour mettre en place l'organisation nécessaire pour répondre le plus rapidement possible aux besoins :



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE L'EXPERTISE AUTOMOBILE

- **Organisation de renforts d'experts en automobile** par les cabinets des secteurs épargnés pour épauler les cabinets des secteurs les plus touchés
- **Consolidation des équipes administratives** des cabinets d'expertise en faisant appel notamment à des CDD ou à l'intérim
- **Installation de chaînes d'expertise dédiées**, en complément des véhicules expertisés dans les tournées classiques des experts

Des mesures d'urgence exceptionnelles pour accompagner au quotidien les clients assureurs et les assurés :

De même, afin d'**optimiser les procédures d'indemnisation pour les véhicules roulants** et permettre aux automobilistes de retrouver rapidement leur mobilité, **des procédures spéciales ont été instaurées** :

- **Les véhicules** nécessitant un remplacement des glaces (pare-brise, ...), feux, phares pour circuler sont **expertisés en priorité**
- **Des expertises aux fins d'évaluation du préjudice esthétique** sont proposées aux assurés.

Une vigilance renforcée pour éviter toute dérive :

La FFEA reste toutefois particulièrement vigilante afin d'éviter toutes dérives professionnelles dans un tel contexte d'activité intensive.

Pour cette raison, **le bureau national de la FFEA a décidé d'actionner** :

- **La commission « Métier » pour l'établissement d'une note de position** sur la détermination des dommages aux fins d'évaluer un préjudice esthétique.
- **Le Haut Comité de Déontologie des Experts en Automobile (HCDEA) pour émettre un avis relatif aux limites déontologiques** qui s'appliquent à l'expertise à distance.

Mais un allongement des délais d'intervention toutefois inévitable :

Cependant malgré tous les efforts et cette mobilisation sans précédent depuis le dernier gros événement climatique de 2014, un allongement des délais d'intervention reste malheureusement inévitable et la profession est pleinement consciente de la gêne que cela peut occasionner pour les automobilistes concernés.

« Je tiens à exprimer toute ma solidarité aux automobilistes qui ont été touchés par ces violents orages de grêle et les assurer de la mobilisation de la profession d'expert en automobile pour qu'ils retrouvent le plus rapidement possible leur mobilité » déclare François Mondello, président de la FFEA.

A PROPOS DE LA FFEA

La FFEA, Fédération française de l'expertise automobile est l'organisation professionnelle qui réunit l'ensemble des cabinets et entreprises du secteur d'activité de l'expertise automobile, présents sur le territoire national (métropole et DROM & COM). Au titre de sa représentativité économique, la FFEA est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics.

Dans le cadre de son action, la FFEA :

- Contribue à l'évolution de la législation et de la réglementation liées à la profession d'expert en automobile et œuvre à la défense de ce métier.
- Mène une réflexion permanente et agit sur le rôle et l'évolution de l'expert en automobile dans les domaines de la sécurité routière, de l'environnement, des nouvelles technologies et mobilités.
- Accompagne les entreprises et cabinets du secteur d'activité de l'expertise automobile dans l'évolution de leur offre de services à destination de leurs clients (assureurs, entreprises et particuliers).
- Représente les entreprises ou cabinets du secteur d'activité de l'expertise automobile dans le cadre des négociations collectives sociales de branche, en tant que seule organisation patronale représentative (Arr. 6 oct. 2021, JO 7 nov.).

Pour le besoin de son action, la FFEA a créé 3 filiales dédiées à la formation (FOREA), à la recherche et développement (RDEA), aux mobilités et à la prospective (MPEA). Cet ensemble constitue le groupe FFEA. www.ffea.fr

Contact presse FFEA : communication@ffea.fr - Isabelle Briand - 01 84 82 60 12